Archives alainberset.ch — copie d'archive
Article « Les cadeaux fiscaux de Hans-Rudolf Merz », paru dans Le Matin Dimanche (08.05.2005), repris sur le site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2005/050508.Fiscalitelematin.htm
Copie : Internet Archive, capture du 07.06.2005 —
https://web.archive.org/web/20050607073707/http://www.berset.ch/archives/documents/2005/050508.Fiscalitelematin.htm

Les cadeaux fiscaux de Hans-Rudolf Merz

IMPÔTS Le grand argentier veut rendre la Suisse plus attrayante pour les top managers. Il est prêt à leur offrir des réductions fiscales sur leurs rémunérations touchées par le biais d'actions. Un projet qui suscite déjà un certain mécontentement

Anne Dousse, Le Matin Dimanche
8 mai 2005

Marcel Ospel et Daniel Vasella peuvent se frotter les mains. La Suisse devient une terre promise pour leur porte-monnaie. Après leurs salaires souvent jugés indécents, voilà que ces grands patrons obtiennent encore des cadeaux fiscaux. Notre grand argentier, Hans-Rudolf Merz, leur offre de juteuses réductions sur leurs rémunérations touchées par le biais d'actions. Sans sourciller, la majorité de la Commission de l'économie et des redevances des Etats a donné son feu vert à cette nouvelle loi. Et le plénum devrait suivre cette voie en juin. «Ce projet est choquant au moment où la population est frappée de plein fouet par les économies», dénonce le sénateur socialiste fribourgeois Alain Berset.

La valse des millions

Calqués sur le système américain, les revenus des top managers ont explosé ces dernières années. Aujourd'hui, ils peuvent dépasser les 20 millions. Pour mémoire, au hit-parade 2004 des meilleurs revenus, on trouve Oswald Grübel, du Credit Suisse, avec 23 millions, Marcel Ospel, d'UBS, avec 21,3 millions, Daniel Vasella, de Novartis, avec 20,8 millions, Franz B. Hummer, de Roche, avec 16,5 millions, et Peter Brabeck, de Nestlé, avec 16,4 millions.

Attention, une explication s'impose toutefois. Quand un Marcel Ospel gagne 20 millions, il ne les encaisse pas en monnaie trébuchante. Une partie seulement est payée sous forme de salaire (près de 2 millions). Le reste est versé notamment en actions. Une pratique qui relève de la politique des entreprises.

La question qui se pose alors au législateur: comment imposer ces actions quand elles sont bloquées? La pratique actuelle dépend du

Département fédéral des finances. Hans-Rudolf Merz veut lui donner une base légale. Le souci de notre grand argentier est de rendre la Suisse plus attrayante pour les top managers.

Prenons un exemple. Si Marcel Ospel reçoit 9,5 millions de francs en actions bloquées, elles lui appartiennent. Elles lui rapportent des dividendes, et il peut même les mettre en gage. Il n'est toutefois pas autorisé à les vendre avant la fin du blocage. Pour le dédommager, le Bernerhof suggère une méthode de réduction d'impôt tenant compte des années de blocage. Ce barème va de 5 à 44% d'escompte.

«Un des régimes les plus libéraux du monde»

Sur les 9,5 millions en actions, Marcel Ospel ne sera imposé que pour 5,3 millions si elles sont bloquées pendant dix ans. Car il jouira d'un rabattement de 44%. Les 4,2 autres millions disparaissent de la feuille d'impôt avec une perte fiscale pour la Confédération. Si ces actions sont bloquées pendant cinq ans, il acquerra un rabais de 25% (2,2 millions).

«Avec ce système, la Suisse a l'un des régimes les plus libéraux du monde. Berne donne le droit aux entreprises de choisir à quel impôt les top managers seront imposés», s'insurge Alain Berset. Ce qui fâche surtout le Fribourgeois, c'est que le département n'a pas évalué les conséquences financières de cette nouvelle réglementation. «On ne connaît pas le nombre de personnes concernées. On ne sait pas quelles seront les pertes fiscales pour la Confédération, les incidences sur les assurances sociales ainsi que pour les cantons et les communes.» Même le radical tessinois Dick Marty lui donne raison.

Lors du débat, Alain Berset, soutenu par les socialistes, demandera le renvoi du projet au Conseil fédéral afin qu'il étudie les implications du projet. Affaire à suivre.

© Le Matin